

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 17 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 05 février 2026

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 17

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume – DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M FIORONI Stéphane - M. MOULIN Dominique

Pouvoirs de : M. DERAMBURE Reynald à M. CHARPIOT François

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Médiathèque – Festival Chouette : Partenariat avec la commune de St Crépin

N°20260217-22

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexe : Projet de convention

Synthèse et exposé des motifs

La médiathèque municipale de Guillestre, service public, est ouverte à l'ensemble de la population du territoire, enfants et adultes. Elle se donne pour mission d'accueillir tous les publics en proposant des médiations culturelles adaptées à chaque tranche d'âge.

Depuis 2022, la commune de Guillestre propose, avec les communes d'Eygliers, de Risoul et de Saint-Crépin, un événement appelé « Chouette, un mois jeunesse en bibliothèques ». Cet événement est très apprécié du public, il propose de nombreuses animations tout le mois d'octobre. Cette année, le thème sera l'art.

La commune de Saint Crépin porte le projet. Elle sollicitera une subvention auprès du conseil départemental des Hautes Alpes dans le cadre de l'aide à un projet d'action culturelle inscrit dans le programme de la Bibliothèque Départementale 05.

Ce projet est subventionnable à hauteur de 70%.

L'objet de la convention est de fixer les engagements respectifs des parties et de préciser les modalités de partenariat.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette convention valable un an à compter de la date de signature de la convention.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT l'intérêt de formaliser un partenariat entre la médiathèque de Saint Crépin et la médiathèque de Guillestre ;

VU les termes de la convention annexée à la présente ;

VU l'avis du bureau municipal 09 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 19 février 2026,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 23 FEV. 2026
Publié le : 23 FEV. 2026

A blue circular official stamp of the Mairie de Guillestre. The stamp features a central emblem with a building and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE GUILLESTRE" and "1963". A large, stylized black signature is written over the stamp.